



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

N^o: 107
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 13 JUILLET 1982

NAMIBIE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, est heureux d'annoncer que les gouvernements des pays membres du Groupe de contact ont informé aujourd'hui le Secrétaire général des Nations Unies à New York qu'ils avaient mené à terme la première phase des négociations visant la mise en oeuvre du projet de règlement de la question namibienne adopté par le Conseil de sécurité dans sa Résolution 435.

Dans leur lettre au Secrétaire général, les Cinq informent celui-ci que toutes les parties à la négociation acceptent maintenant les principes concernant l'Assemblée constituante et la Constitution d'une Namibie indépendante, que les Cinq avaient présentés à la fin de l'année dernière.

Les Cinq informent en outre le Secrétaire général qu'une décision sur la méthode à utiliser pour élire l'Assemblée constituante devrait être prise conformément aux dispositions de la Résolution 435. Il est à remarquer que toutes les parties concernées conviennent que cette question doit être réglée dans le cadre de la Résolution 435 et sans retarder la mise en oeuvre de cette dernière. Le Groupe de contact consulte actuellement les parties à cette fin.

Entre temps, les consultations vont de l'avant avec toutes les parties concernées en vue de trouver une solution à tous les problèmes en suspens de façon à ce que l'on puisse procéder très rapidement à la mise en oeuvre du plan de règlement.